



Comité technique de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Mardi 23 mars 2021

Déclaration liminaire lue par la CGT

Vous nous réunissez aujourd'hui pour le premier Comité Technique de l'année ; l'avenir de la DREAL n'a jamais semblé aussi sombre, avec un démantèlement en cours à l'échelle nationale qui trouve son pendant dans votre projet stratosphérique d'adéquation missions-moyens.

Il était question de faire une pause dans les réformes et les restructurations du fait de la crise sanitaire, jamais pourtant nous n'avons mené de front autant de chantiers de destructuration préfigurant la disparition programmée des DREAL. À l'échelle nationale, le ministère macronien de l'écologie ne pense qu'à supprimer des effectifs : près de 5000 suppressions de postes depuis 2017 et le quinquennat n'est même pas terminé !

À l'échelle locale, les directions multiplient depuis des années les réorganisations à un point où il devient désormais clair que les DREAL portaient déjà en germe dès leur création leur futur démantèlement.

Entre la fusion de 2016 et l'année dernière, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a perdu plus de 5 % de ses effectifs. Vous répétez malgré tout chaque année comme un mantra que nous sommes en "sureffectif" et vous multipliez les démarches adéquation missions-moyens ou autres projets « stratégiques » de démantèlement de nos missions.

Dans le détail, la partie ex-Rhône-Alpes de la DREAL a perdu 4% de ses effectifs en quatre ans quand la partie ex-Auvergne en perdait plus de 8%. C'est sans doute ce que vous appelez une répartition équitable de la baisse des effectifs...

Que ce soit la saignée du BOP135 sur les missions logement et aménagement, le transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'office français de la biodiversité, l'audit du conseil général de l'environnement et du développement durable sur l'optimisation des missions de connaissance, la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires, la revue des missions nationale à l'échelle ministérielle, tout va dans le même sens : l'abandon au privé des missions de service public de la DREAL ou leur transfert à des établissements publics, des agences, aux DDT ou aux collectivités territoriales.



Make Our Planet Great Again ?

Suppressions d'emplois au Ministère de la Transition écologique :

2018 : - 828 emplois
2019 : - 1078 emplois
2020 : - 1769 emplois
2021 : - 947 emplois

Total : - 4622 emplois !



Nous assistons à la vente à la découpe des missions de la DREAL, un avant-goût du projet de loi dit 4D - décentralisation, déconcentration, différenciation, décomplexification – que l'on aurait pu résumer avec un seul D, celui du Désengagement de l'État.

A l'échelle nationale, la revue des missions relatives à l'urbanisme, à l'aménagement, à l'habitat, et à l'eau et à la biodiversité prétend déterminer les missions de la DREAL qu'il faudrait transférer ou abandonner. Tout ceci se fait bien évidemment pour répondre à l'objectif CAP 2022 de suppressions de postes de fonctionnaires. Et comme les décisions nationales s'imposeront de toute manière au niveau local, il est évident que toutes les gesticulations du projet stratégique de la DREAL ne servent qu'à cette cause. N'espérez pas la moindre adhésion de notre part, vous aurez à assumer seul ce projet de destruction de la DREAL et ses conséquences en matière de risques psycho-sociaux ! Plus que jamais nous appelons les agents à boycotter tous les ateliers ou autres webinaires de votre projet dit « stratégique ». Ce n'est pas « notre projet » !!!

Le transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'office français de la biodiversité est présenté aujourd'hui « pour information » alors qu'il est censé être opérationnel début 2022, et ce sans aucune visibilité sur les modalités pratiques ou les garanties apportées aux agents et contre l'avis même des groupes de travail mis en place il y a déjà deux ans par la direction de l'eau et de la biodiversité. La seule chose que l'on sait à ce stade, mis à part le fait que ce type de transfert est en général la première étape avant la privatisation complète de la mission, c'est qu'il s'agit d'un projet conseillé par le cabinet McKinsey. Oui, il s'agit bien de McKinsey, le cabinet de conseil américain qui accompagne Emmanuel Macron depuis la création d'En Marche en 2016. Une fois de plus, ce sont les mêmes cabinets de conseil surpayés avec de l'argent public qui accompagnent la destruction du service public...

Ensuite, parlons du transfert du Pôle Hydrométrie et Prévision des Crues Allier à la DREAL Centre-Val de Loire qui est un projet d'absorption pure et simple d'un morceau de l'ex-DREAL Auvergne par la DREAL Centre-Val de Loire au 1^{er} juillet 2021 ! Cette absorption se fait là aussi dans l'urgence, sur la base du pire scénario, sans réelle concertation, en dépit du bon sens et contre l'intérêt bien compris des enjeux, des missions et des agents.

Ce projet qui conduit une fois de plus à abandonner ce qui reste de l'ex-DREAL Auvergne, acte le désengagement de l'échelon régional dans le domaine de l'eau en resserrant les moyens au niveau des DREAL de bassin. Pensez-vous réellement pouvoir piloter l'hydrométrie et la prévision des crues sur le bassin de l'Allier depuis Orléans de manière « efficiente » et « agile » ? Ne pensez-vous pas plutôt que tout ce qui relève de la prévention des inondations mérite aujourd'hui un renforcement des moyens au plus près du terrain ? Pour nous, c'est limpide, tout comme l'ensemble des politiques environnementales de la DREAL qu'il est primordial de porter au plus près des territoires.

Sur le sujet spécifique du HPC Allier, nous avons été surpris de découvrir dans un mail de l'administration que le projet de transfert n'est même plus soumis à l'avis du comité technique, contrairement à ce qu'annonce l'ordre du jour. Conformément à cet ordre du jour, la CGT exige un vote du comité technique sur le projet de fusion du pôle HPC Allier de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et du service HPECI de la DREAL Centre-Val-de Loire dans son ensemble. Nous refusons que notre avis soit limité au projet d'organigramme du service PRNH et aux modalités de pré-positionnement des agents comme le laissent entendre les documents transmis.

Nous avons bien compris quelle était votre feuille de route : la suppression progressive du siège de Clermont-Ferrand qui n'est qu'une étape menant à la disparition programmée de l'échelon régional de notre ministère. En effet, l'Etat n'a plus grand chose à faire de son échelon régional : les fédérations de

chasseurs s'occupent de la préservation de la biodiversité, les industriels de la pollution, d'autres politiques publiques en matière d'écologie comme Natura 2000 seront déléguées au conseil régional dont on connaît en Auvergne-Rhône-Alpes l'appétence pour le sujet de l'écologie, etc.

L'allégement des normes et la généralisation des dérogations au service des lobbies industriels et financiers vont dans le même sens, à savoir transformer le ministère de la transition écologique en une simple agence de communication. Le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » illustre parfaitement cette démission en rase campagne de toute réelle ambition en matière d'écologie. Les 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat qu'Emmanuel Macron devait reprendre « sans filtre » sont en effet passées au tamis de son idéologie ultra-libérale.

Les projets de réorganisation vont de plus en plus vite, avec des échéances toujours plus courtes, quid des études d'impact destinées à prévenir les risques psycho-sociaux et des arrêtés de restructuration censés donner des droits aux agents concernés ? C'est toujours pareil, quand il s'agit de se préoccuper de la santé au travail ou de garantir les droits des agents, l'administration est beaucoup moins pressée.

Pour une DREAL qui se gargarise de « méthodes venant du secteur privé », nous pensons qu'il faudrait s'interroger sur le non-sens du travail de sape mené depuis des années contre les missions et les agents. N'importe quelle entreprise privée qui connaît un tel lessivage en moins de 10 ans fait faillite. C'est pourtant le régime que l'on applique en permanence aux agents de la DREAL tout en leur demandant de participer à la « démarche qualité », au « projet stratégique » ou autres fadaïses dans ce genre...

Bref, en pleine crise sanitaire, vous travaillez à la suppression de toutes nos missions, heureusement dans le cadre d'un projet stratégique avec plein de jolis mots et en respectant les processus de la démarche qualité.

Nous sommes rassurés, nous conserverons notre certification !

Enfin, disons un mot sur le télétravail, car vous nous présentez aujourd'hui pour avis un projet de charte sur le sujet. Tout d'abord, on peut s'interroger de l'intérêt de se précipiter à produire un tel document dans le contexte actuel. À la fois car nous sommes dans une situation hors norme que tout le monde connaît, mais aussi et surtout car des négociations sont en cours sur le sujet au ministère de la fonction publique. De ces négociations émergera un nouveau cadre, que l'on ne peut qu'espérer plus favorable aux agents. Il est donc probable que la charte que vous présentez soit très rapidement obsolète. Si l'intention est certes louable de préciser les modalités de mise en place du télétravail à la DREAL et d'appliquer enfin les décrets de 2016 et 2020, il faut rappeler toutefois qu'une charte n'est pas un document opposable à la différence d'un décret ou d'un règlement intérieur. C'est pourquoi, il y a ce que dit la charte et ce qui sera réellement appliqué dans les différents services de la DREAL. Nous serons donc vigilants sur le fait que tous les agents qui le souhaitent puissent faire réellement trois jours de télétravail par semaine s'ils occupent des missions télétravaillables, comme le permettent les textes réglementaires en vigueur.

Dans ce cadre, nous tenons aussi à rappeler que la crise sanitaire exceptionnelle que nous connaissons depuis un an a engendré des frais supplémentaires pour les agents qui télétravaillent tous les jours (chauffage, électricité, eau, etc.) et par voie de conséquence des économies substantielles pour la DREAL. Nous vous demandons de redistribuer aux agents cet argent économisé sous forme de matériels permettant d'améliorer les conditions pratiques du télétravail (téléphones de qualité, écrans d'ordinateur plus grands, fauteuils ergonomiques, etc.).